Conseil Municipal N° 002 du 01 avril 2022 Délibération n° 9.1



Projet Éducatif De Territoire de Toulouse (PEDT) 2022-2025

Education 22-0110

Mesdames, Messieurs,

En 2014, en s'inscrivant dans la Loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, la Mairie de Toulouse s'est saisie de la mise en place des Projets Éducatifs De Territoire (PEDT) pour approfondir le sens et le contenu de son offre éducative, et ce de manière concertée.

Elle poursuivait ainsi un engagement de plusieurs années en faveur de l'éducation, mené avec les partenaires institutionnels, associatifs et les parents.

De multiples jalons en témoignent : développement des activités périscolaires, à partir de 2001, concrétisé en 2007 par un CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'École) dans chaque école maternelle et élémentaire, signature en 2002 d'un Contrat Éducatif Local (CEL), complété par un Projet Éducatif Local (PEL) en 2005, signature en 2005 de la Charte des CLAE, reflet de son engagement dans une démarche qualité. Renouvelée en 2014, cette seconde charte des CLAE préfigure la méthode du PEDT toulousain.

Ces différents contrats ont permis de renforcer les ressources éducatives, de nouer des partenariats et de développer des actions en faveur de l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Le premier PEDT, initié en 2015, a établi le principe de mettre l'Alliance éducative toulousaine au service de la réussite de l'enfant et du jeune. L'esprit du PEDT consiste à penser l'enfant et le jeune à la fois comme un élève et un citoyen d'aujourd'hui et de demain, tout au long de son parcours éducatif de 0 à 18 ans.

Les PEDT 2015/2018 et 2018/2022, pilotés par la Maire de Toulouse, ont été animés par un Parlement Éducatif, instance de partenariat ouverte aux différents membres de la communauté éducative toulousaine (services de la Mairie de Toulouse et de Toulouse Métropole, les institutions publiques, l'État et la CAF, les associations et fédérations d'éducation populaire, les représentants des parents d'élèves des écoles publiques...) permettant une concertation qui porte à la fois sur le contenu et sur l'évaluation des actions du PEDT.

Les deux évaluations conduites à l'issue des deux cycles du PEDT toulousain ont permis de reconnaître leur valeur en termes de continuité, de complémentarité et de cohérence éducative. Les résultats de ces évaluations ont donné aux diverses parties prenantes les moyens de dégager des attentes communes.

Le PEDT toulousain dispose aujourd'hui d'une réelle reconnaissance. Dès 2017, il a été reconnu et récompensé d'un prix par l'Institut européen d'Administration Publique pour la cohérence de sa démarche et mis en valeur par l'Institut Français de l'Éducation à travers son observatoire des politiques locales.

Plus récemment, au printemps 2020, le Premier ministre a mandaté le Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse (COJ) pour un avis sur le dispositif des PEDT. Les responsables toulousains du PEDT ont été auditionnés dans ce cadre et un certain nombre des approches et réalisations du PEDT toulousain ont été reprises dans les propositions du rapport du COJ, par exemple l'Alliance éducative et le Parlement Éducatif.

La troisième génération de PEDT, dont il est ici question, a donc pu se prévaloir de la maturité de l'Alliance éducative toulousaine et de l'originalité de son fonctionnement.

Le processus de son écriture s'est appuyé sur ce savoir-faire et sur les interactions au sein de la communauté éducative toulousaine. Il a fait l'objet d'étapes successives qui ont permis de considérer les points de vue de plus de 1200 personnes, des enfants et des jeunes jusqu'aux acteurs et partenaires de l'Alliance éducative, soit plus de 1500 contributions :

- une large évaluation conduite par la mission évaluation des politiques publiques de Toulouse Métropole ;
- un séminaire des parties prenantes à l'animation du Parlement éducatif ;
- la consultation de membres des différents collèges constitutifs de l'Alliance éducative ;
- un Parlement Éducatif dédié à l'élaboration du nouveau PEDT dans le cadre d'ateliers de production participatifs ;
- et des ateliers de rédaction.

Il en résulte un document de synthèse destiné au grand public pour expliciter la vision commune de l'avenir des enfants et jeunes toulousains.

Issu des précédents PEDT, le concept de l'enfant et du jeune, de 0 à 18 ans, à la fois élève et citoyen reste au cœur du projet. De même, les trois axes structurants sont prorogés et associés à douze orientations éducatives. La conception des axes suit une logique globale d'actions éducatives cohérentes et complémentaires.

Axe 1 : Construire un environnement éducatif épanouissant

C'est rendre l'enfant et le jeune, acteur et donner une place aux parents dans un cadre éducatif où les exigences attendues sont définies collectivement, où les valeurs sont communes et partagées et où les postures professionnelles sont définies en fonction des différents espaces et temps de l'enfant et du jeune.

Il se décline en quatre orientations éducatives :

- Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants et des jeunes, être bienveillant ;
- Respecter le rythme de l'enfant et préserver des temps de pause ;
- Assurer la cohérence et la complémentarité éducative dans le temps et dans les espaces par l'Alliance éducative ;
- Affirmer et reconnaître le rôle des parents, favoriser leur participation.

Axe 2 : Accompagner l'enfant et le jeune dans la construction de son parcours

Cela signifie donner du sens, un point de départ et un point d'arrivée dans une temporalité définie, et suppose :

- d'identifier et d'analyser les points de rupture, de faciliter et d'accompagner les transitions nécessaires ;
- de garantir la cohérence entre les objectifs et les moyens ;
- de construire ce parcours en considérant tous les professionnels qui participent et se complètent ;
- d'associer les acteurs de la sphère familiale et les professionnels qui interviennent autour de l'enfant et du jeune.

En filigrane, cet axe vise à encourager la mobilité pour faire vivre une certaine mixité sociale et à prendre en compte les différentes temporalités des parcours éducatifs dans les actions à développer.

Il se décline en quatre orientations éducatives :

- Offrir des loisirs éducatifs, développer le plaisir d'apprendre et l'esprit créatif ;
- Développer l'autonomie et l'émancipation ;
- Promouvoir l'égalité des chances ;
- Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap.

Axe 3 : Forger la citoyenneté

Il signifie la volonté de rendre les enfants et les jeunes acteurs et responsables de leur vie au sein de la société en expérimentant au quotidien des processus démocratiques et en partageant les valeurs républicaines inhérentes au vivre-ensemble. Tous les acteurs de la communauté éducative doivent être les garants de ce processus.

Il se décline en quatre orientations éducatives :

- Comprendre et faire-vivre les diversités et la singularité ;
- Encourager le civisme et le respect ;
- Amener l'enfant et le jeune à devenir les citoyens de demain et à être acteurs de leur territoire ;
- Prévenir les conduites addictives et les comportements à risque.

Si les membres de l'Alliance éducative ont souhaité réaffirmer la force de ces trois axes et prolonger l'effort entrepris, ils n'entendent pas pour autant négliger de nouveaux sujets. Le PEDT de Toulouse 2022-2025 a donc pour ambition de relever de nouveaux défis éducatifs pour les trois années à venir dans le cadre de la politique publique municipale du « Bien grandir ». Les grands enjeux éducatifs repérés dans cette période inédite concernent prioritairement la transition écologique, la transition numérique et les transitions éducatives.

Il est rappelé que le PEDT toulousain s'articule avec les autres dispositifs contractuels existants : le Contrat de Ville de Toulouse Métropole, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), la Convention Internationale des Droits de l'Enfant « Toulouse, Ville Amie des Enfants », le Contrat Local de Santé (CLS), les Cités éducatives Grand Mirail et Les Izards – La Vache – Borderouge Nord, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), le Programme de Réussite Éducative et la Convention Territoriale Globale (CTG) à venir. Il prend aussi en compte les instances citoyennes telles que le Conseil Municipal des Enfants (CME) et le Conseil des Jeunes Toulousains (CJT).

En conséquence et si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de prendre la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) de Toulouse 2022-2025 et les orientations proposées dans le document de synthèse annexé à la présente.

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec ses partenaires institutionnels (représentants de l'État et de la CAF de la Haute-Garonne) la convention de mise en place de son PEDT et tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Délibération du Conseil Municipal publiée par affichage en Mairie le 06/04/2022 reçue à la Préfecture le 11/04/2022 publiée au RAA le LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES POUR EXTRAIT CONFORME LE MAIRE,

Pour le Maire, L'Adjointe Déléguée

Marion LALANE-DE LAUBADERE



Séance du vendredi 01 avril 2022

9.1 - Projet Éducatif De Territoire de Toulouse (PEDT) 2022-2025 - 22-0110

Education - -

48

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni dans la Salle des Illustres de Hôtel de Ville.

- Présents : Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Agnès PLAGNEUX BERTRAND, Laurence ARRIBAGE, Jean-Michel LATTES, Sacha BRIAND. Nicole YARDENI, Francis GRASS, Patricia BEZ, Ollivier ARSAC, Annette LAIGNEAU, Jean-Jacques BOLZAN, Marion LALANE-DE LAUBADERE, Emilion ESNAULT, Laurence KATZENMAYER, Pierre TRAUTMANN, Valérie JACQUET-VIOLLEAU, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Souhayla MARTY, Djillali LAHIANI, Cécile DUFRAISSE, Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Isabelle FERRER, Maxime BOYER, Jean-Claude DARDELET, Ghislaine DELMOND, Nicole MIQUEL BELAUD, Thierry SENTOUS, Brigitte MICOULEAU, Jean-Paul BOUCHE, François CHOLLET, Henri DE LAGOUTINE, Philippe PERRIN, Jean-François PORTARRIEU, Bertrand SERP, Caroline ADOUE BIELSA, Jonnhy DUNAL, Marine LEFEVRE, Claire NISON, Samir HAJIJE, Nicolas MISIAK, Christophe ALVES, Julie ESCUDIER, Gaëtan COGNARD, Gnadang OUSMANE, Clément RIQUET, Fella ALLAL, Nadia SOUSSI, Maroua BOUZAIDA SYLLA, Julie PHARAMOND, Nina OCHOA, Jamal EL ARCH, Michèle BLEUSE, Julienne MUKABUCYANA, Odile MAURIN, Pierre LACAZE, Isabelle HARDY, Maxime LE TEXIER, Hélène CABANES, Caroline HONVAULT, Antoine MAURICE, Aymeric DEHEURLES, Hélène MAGDO, François PIQUEMAL, Romain CUJIVES, Vincent GIBERT

- Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Daniel ROUGE a donné pourvoir à Henri DE LAGOUTINE, Christine ESCOULAN a donné pourvoir à Christophe ALVES, Françoise AMPOULANGE a donné pourvoir à Jean-Jacques BOLZAN

Absente:

Agathe ROBY;

- Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :

Brigitte MICOULEAU à partir du dossier 1.1 jusqu'au dossier 3.17 et au dossier 1.19, Jean-François PORTARRIEU à partir du dossier 1.1 jusqu'au dossier 3.6.

Secrétaire de séance : Nina OCHOA.

Résultat du vote :

Adopté à l'unanimité



" BIEN GRANDIR A TOULOUSE" UN PROJET ÉDUCATIF AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DE L'ENFANT ET DU JEUNE

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE DE TOULOUSE 2022 - 2025

Projet Éducatif De Territoire DE TOULOUSE

2022/2025

SOMMAIRE

1 LA DÉFINITION

- 1.1 Le concept d'enfant/jeune-élève-citoyen
- 1.2 Accompagner la réussite éducative de l'enfant et du jeune
- 1.3 Trois axes éducatifs structurants
- 1.4 Le défi et la force du collectif

2 CARTE D'IDENTITÉ

- 2.1 Les signataires de la convention
- 2.2 La validité du projet
- 2.3 Le territoire concerné
- 2.4 Les publics concernés
- 2.5 Les périodes concernées
- 2.6 Les axes structurants
- 2.7 Les prolongements
- 2.8 Le pilotage technique
- 2.9 L'évaluation
- 2.10 Le contact de la coordination du PEDT

3 LA GOUVERNANCE

- 3.1 Le comité des Élus
- 3.2 Le comité de pilotage interinstitutionnel
- 3.3 Le Comité d'Animation du Parlement Éducatif (CAPÉ)
- 3.4 Le séminaire des ambassadeurs du PEDT
- 3.5 Le Parlement Éducatif
- 3.6 L'événementiel
 - 3.6.1 Le printemps éducatif
 - 3.6.2 La journée des acteurs de l'Alliance éducative
 - 3.6.3 La journée des droits des enfants
 - 3.6.4 Le Forum des Familles
 - 3.6.5 Bien grandir avec les écrans
 - 3.6.6 Le colloque interprofessionnel des Accueils de Loisirs

4 L'ALLIANCE ÉDUCATIVE

- 4.1 A qui s'adresse-t-elle?
- 4.2 Qui peut l'incarner?
- 4.3 Comment fonctionne l'Alliance éducative?
- 4.4 Quel est son rayon d'action?
- 4.5 Pourquoi construire ensemble les conditions de la réussite ?
- 4.6 Comment évaluer ses actions?

5 LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- 5.1 Les axes structurants du PEDT et ses orientations associées
- 5.2 Les conditions favorables à la réalisation des objectifs du PEDT
 - 5.2.1 Une conscience citoyenne
 - 5.2.2 Un travail en équipe
 - 5.2.3 Une attitude bienveillante
 - 5.2.4 Une capacité d'initiative
- 5.3 Une liste non exhaustive de propositions à engager dans le cadre du PEDT

6 LES THÉMATIQUES

- 6.1 L'écologie
- 6.2 Le numérique
- 6.3 Les transitions
- 6.4 Les mixités et les mobilités
- 6.5 Le sport
- 6.6 L'art et la culture
- 6.7 L'inclusion
- 6.8 La lutte contre le harcèlement
- 6.9 La parentalité
- 6.10 La promotion de la santé
- 6.11 La Convivencia
- 6.12 L'éducation à l'alimentation

7 CONCLUSION

1. DÉFINITION DU PROJET

Bien grandir à Toulouse, c'est un projet éducatif au service de la réussite de l'enfant et du jeune. Afin de créer un cadre de référence pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, la Mairie de Toulouse s'appuie depuis 2015 sur un Projet Éducatif de Territoire. Par cette démarche volontaire, mobilisant les acteurs éducatifs et assurant la continuité, la complémentarité et la qualité de leurs interventions, la Mairie de Toulouse souhaite garantir à chaque enfant et chaque jeune un parcours éducatif épanouissant, cohérent et développer son bien-être sur tous ses temps de vie.

1.1 Le concept d'enfant/jeune-élève-citoyen

Toulouse a fait de l'éducation une de ses priorités. Ici, l'enfant et le jeune sont au cœur des préoccupations des politiques publiques. Ils sont considérés comme des personnes à part entière. Ils doivent pouvoir se développer physiquement, intellectuellement, socialement et moralement, dans la liberté et la dignité.

Un enfant ou un jeune est aussi un «élève». Le Projet Éducatif de Toulouse réaffirme la place centrale de l'école et de l'éducation pour acquérir des compétences, apprendre à réfléchir par soi-même et s'approprier le vivre-ensemble et la notion d'intérêt général. Un enfant ou un jeune est aussi un "citoyen", libre de penser et d'agir dans un collectif pour faire société aujourd'hui comme demain.

1.2 Accompagner la réussite éducative de l'enfant et du jeune

Le Projet Éducatif de Toulouse porte une conception de l'éducation dont le périmètre dépasse celui de l'école. Il prend en compte la complémentarité des apprentissages et des expérimentations. Pour favoriser la réussite éducative de l'enfant et du jeune, il est nécessaire d'avoir une vision plus large et plus englobante que la réussite sociale ou la réussite scolaire. Il faut tendre vers une éducation globale et inclusive pour tout ce qui intègre l'instruction, la socialisation et la qualification.

Elle doit viser l'épanouissement personnel pour former des êtres libres, capables de faire société. L'éducation est donc l'affaire de tous, dans le respect des prérogatives de chacun. Il convient de faire agir en complémentarité toutes les parties prenantes (enfants, jeunes, familles, écoles, collèges, lycées, associations, collectivités et institutions) autour de l'enfant et du jeune.

1.3 Trois axes éducatifs structurants

Issus du travail collectif conduit lors de l'élaboration du premier PEDT 2015-2018, les trois axes éducatifs « Construire un environnement éducatif épanouissant », « Accompagner l'enfant et le jeune dans la construction de son parcours » et « Forger la citoyenneté », restent la clef de voûte de l'action éducative commune. L'ensemble des membres de l'Alliance éducative souhaite en réaffirmer la force et prolonger l'effort entrepris sans pour autant négliger de nouveaux sujets.

Ainsi le changement climatique pousse à conforter la transition écologique engagée à Toulouse. Dans le champ éducatif cela ce traduit par le renforcement de critères énergétiques pour les constructions ou les rénovations d'écoles, la végétalisation des cours, l'éducation à l'environnement, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation au « Bien Manger », les gestes éco-citoyens, etc.

La crise sanitaire a aussi pointé deux urgences : la prise en compte de la santé déjà intégrée dans les engagements du PEDT mais aussi le numérique dans l'éducation qui a plus fortement émergé lors des confinements : équipements, accès aux réseaux, contenus éducatifs, formation des acteurs, etc.

Le défi de l'inclusion de tous les enfants à besoins particuliers est un chantier déjà bien engagé mais dans lequel il convient de maintenir les ambitions et d'amplifier encore les efforts, notamment en multipliant l'implantation de classes des établissements médicosociaux dans les écoles de la ville.

1.4 Le défi et la force du collectif

Pour faire vivre cet ambitieux projet, il doit être élaboré et porté par l'ensemble de la communauté éducative. Fondé sur une expérience et un dynamisme des partenariats développés depuis plus de 20 ans, le Projet Éducatif de Toulouse a renforcé dès 2015, les collaborations des acteurs des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Cette coopération de partenaires et la contribution de toutes les parties prenantes du Projet Éducatif de Toulouse constituent une véritable Alliance éducative dont l'objectif est l'épanouissement, l'émancipation et la réussite des enfants et des jeunes.

Depuis 2015, le Parlement Éducatif, exclusivité toulousaine, est une instance de concertation ouverte aux acteurs de la communauté éducative toulousaine qui pilotent et animent le PEDT. C'est un lieu de rencontres et de découvertes permettant le renforcement des partenariats. Ses travaux et les échanges qui s'y tiennent rythment l'année scolaire tandis que le Printemps Éducatif, autre innovation, valorise la richesse des réalisations éducatives. L'ouverture, le renforcement et la reconnaissance du Parlement Éducatif constituent des enjeux essentiels à la réussite du Projet Éducatif de Toulouse.

2. CARTE D'IDENTITÉ DU PEDT DE LA VILLE DE TOULOUSE

2.1 Les signataires de la convention

Le cadre contractuel du Projet Éducatif de Toulouse est l'acte fondateur du projet. Les signataires s'inscrivent dans le prolongement des deux précédents PEDT :

- L'Éducation Nationale et le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES)
- La Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne (CAF 31)
- La Mairie de Toulouse

2.2 La validité du projet

La convention signée avec les partenaires institutionnels du PEDT porte sur 3 années scolaires consécutives : 2022/2023 - 2023/2024 - 2024/2025

2.3 Le territoire concerné

Le PEDT de Toulouse couvre tout le territoire de la commune de Toulouse en référence au périmètre cadastral. Il étend son influence aux sites municipaux implantés à l'extérieur de la commune.

2.4 Les publics concernés

Par choix du Comité des élus, le PEDT s'adresse à tous les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans.

2.6 Les axes structurants

Les membres de l'Alliance éducative ont souhaité proroger les trois axes structurants de la première génération :

Axe 1 : construire un environnement éducatif épanouissant ;

Axe 2 : accompagner l'enfants et le jeune dans la construction de son parcours ;

Axe 3: forger la citoyenneté.

2.5 Les périodes de vie concernées

Le PEDT de Toulouse considère tous les moments de vie de l'enfant et du jeune (petite enfance, enfance et jeunesse). Chaque partie prenante est donc mobilisable autour des temps scolaires, périscolaires, extrascolaires et familiaux. La plus grande attention sera apportée sur les transitions entre les différents temps.

2.7 Les prolongements

Le PEDT s'appuie et/ou s'articule avec les autres dispositifs contractuels passés avec la Mairie (Contrat de Ville, Convention Globale Territoriale, Contrat Local de Santé, Cités Éducatives, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Convention Internationale des droits de l'Enfant, etc.).

2.8 Le pilotage technique

Le pilotage technique du PEDT est confié à la Direction de l'Éducation de la Mairie de Toulouse, sous l'égide d'une coordination dédiée.

2.10 Contact

pedt@mairie-toulouse.fr

2.9 L'évaluation

L'évaluation est une composante à part entière du PEDT. Le Parlement Éducatif en décide des modalités. Une piste pour l'avenir ambitionnera d'associer la parole des parents tout au long du projet.

3. LA GOUVERNANCE DU PROJET

L'expérience acquise en matière de gouvernance du PEDT montre que l'alternance des instances de décision et d'action garantit la cohérence du projet sur l'ensemble de la période considérée. Le Parlement Éducatif a montré son efficacité en matière de dynamique territoriale. Cependant, l'aspect chronophage repéré dans le cadre du diagnostic, amène la collectivité à proposer un dispositif plus adapté aux temporalités et aux disponibilités des acteurs toujours plus nombreux.

Il en résulte un ajustement des missions confiées à chaque niveau de responsabilité et une organisation revisitée qui compte désormais un Comité d'Animation du Parlement Éducatif (CAPÉ), en remplacement du Comité Technique précédent, pour être plus opérationnel au regard des missions qui lui sont confiées. Par ailleurs, la création d'un séminaire du CAPÉ introduira la fonction d'ambassadeur du PEDT pour mieux porter le message éducatif du projet. Enfin, il est précisé que la direction de l'éducation de la Mairie de Toulouse est la structure hôte du pilotage technique.

3.1 Le comité des Élus

Il est composé de Mme Marion LALANE - de LAUBADERE (Adjointe au Maire en charge de l'éducation et des politiques du « Bien Grandir »), Mme Nadia SOUSSI (Conseillère déléguée en charge du Conseil Municipal des Enfants), M. Djilali LAHIANI (Adjoint au Maire en charge des Cultures urbaines et de la Jeunesse). Il est élargi à d'autres Élus en fonction des points inscrits à l'ordre du jour (petite enfance, jeunesse, culture, sports, hygiène santé, action territoriale, cuisine centrale, politique de la ville, écologie, espaces verts, action socioculturelle, loisirs, handicap, etc.).

Sa mission consiste à définir la politique éducative municipale et à valider les engagements de la Mairie dans la perspective des orientations éducatives du PEDT. Il se réunit une fois par an (1^{er} trimestre de l'année scolaire).

3.2 Le comité de pilotage interinstitutionnel

Il est composé des signataires de la convention (Mairie de Toulouse, Éducation Nationale, Service Départemental de l'Engagement de la Jeunesse et des Sports/SDJES et Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne).

Sa mission consiste à évaluer et à valider les engagements partenariaux pris dans le cadre du PEDT. Il se réunit une fois par an (2ème trimestre de l'année scolaire).

3.3 Le Comité d'Animation du Parlement Éducatif (CAPÉ)

Il est composé des représentants des parties prenantes du PEDT (services municipaux, associations, fédérations d'éducation populaire, parents d'élèves, Éducation Nationale, Caisse d'Allocations Familiales, Service Départemental de l'Engagement de la Jeunesse et des Sports/SDJES).

Sa mission consiste à partager une vision commune du PEDT pour assurer la cohérence des temps de préparation, de coordination et d'animation du Parlement Éducatif de Toulouse et de ses commissions permanentes. Il se réunit une fois par mois (1^{er} mardi de chaque mois).

Il est composé des ambassadeurs du PEDT (membres du CAPÉ). Sa mission consiste à définir et mettre œuvre la politique annuelle d'animation du PEDT. Il se réunit une fois par an (fin septembre).

3.5 Le Parlement Éducatif

Le Parlement Éducatif de Toulouse est une instance de concertation ouverte aux acteurs du paysage éducatif toulousain. Il renforce la synergie partenariale et a vocation à mettre en œuvre le PEDT. Par la diversité des participants et le pluralisme des métiers représentés, il incarne l'Alliance éducative.

Il valorise les actions et les dispositifs éducatifs en vigueur. Il offre un espace de connaissances (conférences et témoignages) et de réflexions sur les enjeux éducatifs au regard de l'actualité locale et nationale (intervenants extérieurs). Il n'a pas vocation à conduire d'actions éducatives proprement dites, mais peut accompagner, voire soutenir les opérateurs dans leur démarche de conception partenariale (mise en réseau).

Il est composé par tous les intervenants éducatifs de l'Alliance éducative. Sa mission consiste à mobiliser tous les acteurs éducatifs (cf. partie 4 – « L'Alliance éducative ») autour de centres d'intérêts communs et d'enjeux émergents dans le domaine éducatif (cf. partie 6 -« Les thématiques »). Il se réunit trois fois par an le mardi ou le jeudi après-midi (1 er, 2 ème et 3 ème trimestre scolaire).

Les séances du Parlement Éducatif se déroulent en deux temps ; d'abord une séance plénière autour des points de l'actualité locale et nationale, puis trois commissions permanentes :

- la commission des projets participatifs : elle a vocation à développer des partenariats pour enrichir les projets des acteurs et en créer des nouveaux (mécénat, appel à projet, contributeurs, périmètre, réseau, etc.);
- la commission des thématiques : elle a vocation à explorer les thématiques du PEDT par des témoignages, des expertises, des travaux de recherches pour disposer d'une meilleure connaissance collective ;
- la commission d'animation de l'Alliance éducative : elle a vocation à organiser la communication (journée des acteurs de l'Alliance éducative, etc.) et à promouvoir la démarche du PEDT auprès du plus grand nombre.

Le PEDT crée des moments forts qui marquent le paysage éducatif toulousain et qui propose un vaste programme d'animation et de rencontres toute l'année. On y retrouve l'ensemble des opérateurs en charge de l'accueil des enfants et des jeunes.

3.6.1 Le Printemps Éducatif

Le Printemps Éducatif promeut l'offre éducative toulousaine en mettant en valeur auprès du grand public des actions à destination des enfants, des jeunes et des professionnels. C'est une série d'événements construits et labellisés par tous les acteurs de l'Alliance éducative. Il valorise l'action de chacun dans un programme d'événements qui illustre les synergies et les complémentarités développées au service de la réussite des enfants et des jeunes.

3.6.2 La journée des acteurs de l'Alliance éducative

C'est une journée exceptionnelle initiée par les membres du Parlement Éducatif et dédiée aux parents d'élèves et professionnels. Depuis 2016, elle a lieu chaque année. Elle a pour objectifs de se rencontrer, de s'enrichir mutuellement grâce à des apports d'experts et de partages d'expériences. Au regard de l'actualité et du contexte socio-éducatif, une thématique est choisie et se décline autour d'une conférence, d'une table ronde et d'ateliers.

3.6.3 Les journées des droits de l'enfant

« Les Journées des Droits de l'Enfant », organisées depuis 10 ans sur la place du Capitole par la direction Enfance Loisirs de la Mairie de Toulouse et l'UNICEF célèbrent avec leurs partenaires, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) dans le cadre du dispositif « Villes Amies des Enfants ». Véritable carrefour d'idées et d'inspiration, la manifestation vise à sensibiliser le public à l'actualité des droits de l'enfant. Elle propose aux enfants, aux jeunes, aux familles et aux professionnels des animations ludiques sous la forme de stands, rallyes, spectacles, productions, scènes ouvertes, débats et concerts autour d'une thématique annuelle en lien avec les droits de l'enfant.

3.6.4 Le Forum des familles

Le Forum des familles est un événement organisé par la Mairie de Toulouse et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en partenariat avec les bibliothèques et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Il s'adresse aux jeunes et futurs parents pour qui les questions du mode d'accueil, des aides et des démarches sont au cœur de leurs préoccupations.

Les professionnels de la petite enfance de différentes structures municipales, associatives et privées y présentent tous les modes d'accueil, lieux de socialisation pour les tout-petits et espaces de ressource et d'accompagnement à la parentalité. La première édition, qui s'est voulue itinérante, a eu lieu en janvier 2022 dans plusieurs quartiers de la ville.

3.6.5 Bien grandir avec les écrans

Initiée en 2017 par la direction de l'éducation de la Mairie de Toulouse, en partenariat avec la direction de la petite enfance et le Service Communal Hygiène et Santé et les fédérations d'éducation populaire, la manifestation « Bien grandir avec les écrans » aborde l'usage du numérique pour les enfants de 0 à 12 ans. Elle apporte des éléments d'information et de réflexion sur le numérique, son approche et son utilisation par le jeune public en sollicitant, dans le cadre de conférences, des spécialistes du sujet. C'est aussi un espace d'exposition et de démonstration des activités et projets conduits dans les écoles, CLAE et accueils de loisirs de la Mairie.

3.6.6 Le Colloque annuel interprofessionnel des Accueils de Loisirs

Il est organisé par la direction Enfance-Loisirs de la Mairie de Toulouse en partenariat avec le réseau des FRANCAS de la Haute-Garonne. Il réunit chaque année une centaine d'acteurs municipaux et associatifs du réseau des Accueils de Loisirs Toulousains (ADLT) autour d'une thématique éducative.

Il se caractérise par un prolongement en action de la thématique abordée par l'expert invité. Par exemple, l'intervention de la sociologue Sophie COLLARD sur les représentations du genre a donné lieu à la création d'un prix littérature jeunesse loisirs. Celle du chrono psychologue François TESTU sur les rythmes de l'enfant a conforté la Mairie de Toulouse dans son choix d'une semaine à 4,5 jours et inspiré la réduction de l'amplitude horaire des Accueils de Loisirs pendant les vacances.

4. L'ALLIANCE ÉDUCATIVE

L'Alliance éducative est une méthode de travail adaptée au paysage éducatif toulousain et à son histoire pour atteindre un même objectif : la réussite des enfants et des jeunes. Elle s'inscrit dans la gouvernance du PEDT. Son rôle consiste à nourrir et enrichir les réflexions, les travaux et le sens de l'acte éducatif.

L'Alliance éducative aide à la prise de décision, éclaire les choix pédagogiques et inspire les instances de pilotage relatives au PEDT. Elle est au cœur de la mise en œuvre du PEDT ou dit autrement, elle produit une nouvelle façon de penser, de concevoir, de réaliser et d'agir sur les actions éducatives du quotidien. Elle offre la possibilité de changer le regard et de faire évoluer les points de vue, sans contrainte, et permet de "se connaître et se reconnaître".

4.1 Pour qui ?

L'Alliance éducative est ouverte, elle évolue en accueillant et rassemblant celles et ceux qui souhaitent s'y investir sans distinction d'âge, de fonction, de rôle, de mission ou de niveau de responsabilité.

Elle a pour vocation de réunir l'ensemble des citoyens qui souhaitent agir pour l'éducation, au sens large, sur le territoire toulousain, qu'ils soient parents, enseignants, ATSEM, agents techniques, animateurs, responsables de services municipaux, travailleurs sociaux, associatifs, bénévoles, enfants, jeunes, habitants, chercheurs... En définitive, la conduite d'une action à vocation éducative, citoyenne et républicaine est la seule limite fixée pour être éligible à l'Alliance éducative.

4.2 Qui peut l'incarner?

La liste est longue mais on compte déjà les enfants, les jeunes, les parents, les familles, les agents des services de la Ville ou de la Métropole (éducation, enfance-loisirs, petite enfance, action socioculturelle, mission jeunesse, sports, santé, culture, solidarité, cohésion sociale, etc.), l'Éducation Nationale (les directions d'écoles et chefs d'établissements, les enseignants, les conseillers et inspecteurs), la CAF et ses conseillers techniques, les services du Département (médecins, éducateurs, assistantes sociales,...), les services de la Région (conseillers d'éducation ou d'orientation, chargés de missions,...), les représentants de parents d'élèves, les associations gestionnaires conventionnées avec la Mairie de Toulouse, les fédérations d'éducation populaire, le Service pour l'Inclusion en Accueil collectif de Mineurs (SIAM), les fédérations sportives locales et leurs éducateurs.

Bref, tous ceux qui par leur profession, leur statut ou leur engagement souhaitent apporter leur contribution au PEDT ou en saisir le sens profond.

4.3 Comment fonctionne l'Alliance éducative ?

Elle est structurée sur la base du volontariat et conçue comme un écosystème qui produit des interactions profitables au plus grand nombre (témoignages, méthodes, expériences,...). Les membres de l'Alliance constituent les maillons d'une chaîne qui suit les principes de fonctionnement inspirés de la démocratie participative :

- Parité d'estime : reconnaître la spécificité et la légitimé de chacun
- Coopération : associer tous les acteurs, enfants, jeunes, familles
- Explicitation : informer des organisations, des fonctionnements, des déroulements, des enjeux, etc.
- Expression libre : respect de la parole de chacun et partage des points de vue (divergents ou convergents)
- Expertises : institutionnelles, scientifiques, mais aussi d'usages et d'actions.

4.4 Quel est son rayon d'action?

Par ruissellement et réciprocité, l'Alliance éducative est garante d'un déploiement du PEDT dans les instances déjà constituées (par exemple : commission de quartier, équipes projets, conseils d'école, espaces parents, café des parents, conseils d'enfants et de jeunes, projet pédagogique, projet d'établissement,....). De fait, ses membres viennent en appui des équipes éducatives, des groupes techniques et elle interagit avec les opérateurs de terrain et les instances de pilotage locales ou générales.

4.5 Pourquoi construire ensemble les conditions de la réussite ?

L'Alliance éducative relève un défi :

- fédérer l'ensemble des acteurs autour d'objectifs communs;
- transmettre les valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de tolérance, et de respect ;
- permettre à chaque enfant et jeune d'expérimenter, d'apprendre, de grandir, de jouer, de s'épanouir, de découvrir, d'agir, de s'exprimer et de s'ouvrir aux autres dans de bonnes conditions.

Elle porte une cause : le bien-être, l'épanouissement et l'émancipation, tant d'un point de vue individuel que collectif.

Elle a une ambition : permettre aux enfants et aux adolescents d'avoir une place physique, sociale et une conscience citoyenne de leur environnement.

Elle s'appuie aussi sur les moyens procurés par le fonds de soutien gouvernemental et permet, par exemple, de répondre aux exigences fixées par la charte qualité du plan mercredi.

5. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le PEDT 2022/2025 reconduit les grandes orientations des deux cycles précédents. Il reprend les fondamentaux éducatifs de la première et deuxième génération. Cependant, il propose de les adapter au nouveau contexte et de les rendre plus pertinents dans l'actualité des pratiques éducatives.

Il pose un cadre de référence et d'orientation à l'intérieur duquel les actions éducatives déjà en place trouveront naturellement du sens. Par ailleurs, il pourra inspirer de nouvelles démarches dans la perspective d'actions futures et complémentaires.

Les objectifs éducatifs généraux sont nourris de l'expérience toulousaine et d'un savoir-faire local repéré au niveau national. Ils servent les ambitions de la politique publique en matière d'éducation et encouragent les acteurs à toujours plus d'innovation et d'initiatives locales.

Aujourd'hui, les membres de l'Alliance éducative peuvent être fiers du travail accompli et regarder l'avenir en confiance.

5.1 Les axes structurants du PEDT et de leurs orientations éducatives associées :

Axe 1 : Construire un environnement éducatif épanouissant :

- Garantir la sécurité physique et affective des enfants et des jeunes ;
- Respecter le rythme de l'enfant et du jeune et préserver des temps de pause ;
- Assurer la continuité éducative dans le temps et dans l'espace par la communauté éducative :
- Affirmer, reconnaître le rôle des parents et favoriser leur participation.

Axe 2 : Accompagner les enfants et les jeunes dans la construction de leurs parcours :

- Offrir des loisirs éducatifs, développer le plaisir d'apprendre et l'esprit créatif;
- Développer l'autonomie et l'émancipation ;
- Promouvoir l'égalité des chances ;
- Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes (handicap, genre, social et culturel).

Axe 3 : Forger la citoyenneté:

- Comprendre et faire vivre les diversités et les singularités ;
- Encourager le civisme et le respect ;
- Amener l'enfant et le jeune à devenir le citoyen de demain et être acteur de son territoire :
- Prévenir les conduites addictives et les comportements à risque.

5.2 Les conditions favorables à la réalisation des objectifs du PEDT

5.2.1 Une conscience citoyenne

Si le projet consiste à ce que les enfants élèves et citoyens d'aujourd'hui deviennent les adultes citoyens de demain, alors l'exercice de la citoyenneté passe par une connaissance des droits et des devoirs de chacun, du fonctionnement démocratique de la société, de l'autonomie et de la responsabilité individuelle et collective, de la compréhension et du respect des règles sociales et de leurs limites.

5.2.2 Un travail en équipe

L'écosystème éducatif toulousain est complexe et compte de nombreux intervenants. L'association de l'ensemble des acteurs de l'Alliance éducative semble être un prérequis pour réussir à développer des relations transversales solides et profitables.

L'entretien ou la création d'un réseau d'acteurs de proximité est un prérequis pour faciliter l'esprit d'équipe. Les uns y trouveront du soutien, les autres des complémentarités et tous une dynamique d'acteurs et une ressource permanente.

5.2.3 Une attitude bienveillante

Il conviendra, pour les acteurs du PEDT d'avoir une attitude bienveillante, en priorité à l'égard des enfants et des jeunes, mais aussi auprès de leurs pairs, des professionnels, des bénévoles, des parents, des représentants institutionnels. Un collectif d'acteurs bienveillants est souvent une source d'inspiration où chacun saura donner le meilleur de ses capacités.

5.2.4 Une capacité d'initiative

Diversifier les approches et multiplier les expériences peut être de nature à renouveler les pratiques professionnelles vers de nouvelles solutions.

Pour être plus précis, il s'agit de transposer son projet à l'échelle d'un nouveau territoire, d'une nouvelle tranche d'âge, d'un autre niveau de classe, d'une nouvelle thématique (cf. partie 6 -« Les thématiques »), d'un nouveau centre d'intérêt, d'un établissement de proximité, ou encore plus simplement au gré de l'actualité du moment, pour saisir les occasions qui se présentent.

5.3 Une liste non exhaustive de propositions à engager dans le cadre du PEDT

- Inscrire le PEDT à l'ordre du jour des conseils d'école,
- Nommer des parents volontaires "ambassadeurs du PEDT" dans les conseils d'école,
- Utiliser l'espace numérique de travail des écoles (ONE) comme une plateforme d'information du PEDT,
- Organiser une valorisation des actions éducatives pour célébrer les initiatives,
- Soutenir les actions éligibles au PEDT,
- Mieux intégrer les enfants et les jeunes dans la gouvernance du PEDT,
- Consulter régulièrement les enfants et les jeunes du Conseil Municipal des Enfants (CME) et du Conseil Des Jeunes Toulousains (CDJT).

6. LES THÉMATIQUES DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Les thématiques regroupent des actions ou des idées cohérentes et transversales qui sont communes à tous les acteurs du PEDT et peuvent les concerner. Les principales thématiques retenues ont fait l'objet d'un intérêt particulier, dans les phases de diagnostic ou dans les préoccupations des professionnels, des parents, des enfants et des jeunes.

La liste présentée ci-après n'est pas exhaustive. Cependant, les 12 thématiques retenues répondent directement aux orientations éducatives du PEDT et peuvent inspirer celles et ceux qui souhaitent s'engager dans une action éducative concrète, ponctuelle ou durable. Les acteurs ont le choix de prioriser dans leurs projets un ou plusieurs domaines d'activités.

6.1 L'écologie

L'écologie c'est d'abord une science. Celle qui « étudie les milieux où vivent les êtres vivants et les rapports de ces êtres entre eux et avec le milieu » (Source dictionnaire « Le Petit Robert »).

Dans le cadre du PEDT, il s'agira de sensibiliser, former, éduquer, les enfants et les jeunes à cette thématique. L'approche éducative de l'écologie est une priorité qui ne devra pas ignorer les enjeux sociaux, économiques et environnementaux du sujet. Une déclinaison autour de l'éco-citoyenneté, l'environnement ou le développement durable est souhaitable.

Aujourd'hui, les initiatives sont déjà légion : partir en classe de découverte, jardiner à l'école ou au CLAE, composter, bien manger et prendre soin de soi , lutter contre le gaspillage alimentaire, trier les déchets, favoriser la sobriété énergétique, veiller à la ressource en eau, etc. Elles doivent encore s'enrichir pour aller plus loin et marquer davantage le quotidien.

De son côté, la réglementation évolue : loi sur la qualité de l'air, Loi EGalim (Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous). Elle fixe de nouvelles obligations aux collectivités, institutions ou gestionnaires d'établissements qui les intègrent dans leurs pratiques.

Plus que jamais l'écologie est une thématique incontournable.

6.2 Le numérique

Tablettes, smartphones, ordinateurs, consoles de jeux et télévision, les écrans s'imposent de plus en plus au quotidien. Vecteurs d'échange investis par les plus jeunes pour rester en contact et partager, ils permettent un accès facile et instantané à des ressources et des savoirs inépuisables.

Ils montrent également tout leur intérêt en des temps où les interactions sociales sont perturbées par la pandémie. Ainsi Espace Numérique de Travail (ENT) et matériel (prêté aux familles, notamment dans le cadre de la Cité éducative du Grand Mirail) ont activement contribué à la continuité éducative lors des confinements.

Dans le même temps, parce qu'un bon usage des écrans est aussi important que l'attribution d'équipements, des actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'utilisation du numérique, à destination des enfants et des jeunes doivent être développées afin qu'ils apprennent à éviter les dangers et à développer des usages responsables et créatifs.

Dans ce domaine, le PEDT porte une responsabilité majeure, celle de sensibiliser les parties prenantes pour encadrer et accompagner l'usage des écrans à tous âges, pour apprendre à s'en servir mais aussi ... à s'en passer.

6.3 Les transitions

On parle de transitions entre les temps et les espaces de l'enfant et du jeune. Elles commencent dès la naissance et se poursuivent tout au long de la vie de l'enfant. Elles sont quotidiennes, éphémères ou symboliques.

Ce sont les articulations, les liens et les relais entre les différentes étapes de la vie. Elles sont marquées par la continuité ou la rupture des approches éducatives, des lieux, des personnes et des espaces traversés ou vécus.

Fréquenter la crèche, aller à l'école, manger à la cantine, avoir de nouveaux camarades, s'inscrire dans une ludothèque, prendre le bus ou le métro, « entrer » en 6ème et au lycée, participer à des activités de loisirs, partir en colonie de vacances ou en séjour ados....Tous ces exemples jalonnent un parcours éducatif choisi ou subi pour lesquels une attention vigilante et bienveillante est attendue.

La question des transitions et donc de l'accueil peut occuper une bonne place dans les projets d'établissements ou pédagogiques. Les classes passerelles entre les lieux d'accueil petite enfance et les écoles maternelles comptent parmi les exemples déjà expérimentés.

6.4 Les mixités et les mobilités

Quelles soient relatives au genre, au social, à l'économique ou aux territoires, les mixitées nous disent toujours quelque chose sur notre capacité à faire ensemble.

Les stéréotypes de genre peuvent influer de façon inconsciente sur le comportement des enfants, des élèves, des citoyens et conditionner les pratiques éducatives et ce, dès le plus jeune âge. Il est donc essentiel d'agir pour mettre en œuvre une réelle égalité fille-garçon, comme le font déjà différents acteurs éducatifs à travers les projets Egalicrèche, Égaloisirs, le prix littérature jeunesse et les Parcours Éducatifs Périscolaires et Scolaires (PEPS).

Les mixités sociales désignent la présence simultanée ou la cohabitation, en un même lieu, de personnes appartenant à des catégories socioprofessionnelles, à des cultures, à des nationalités ou à des tranches d'âge différentes. Elles concernent tous les domaines de la vie sociale et de l'éducation.

La mobilité est un facteur d'émancipation. En ce sens, le développement d'une politique éducative de la mobilité permet d'interroger toutes les mixités évoquées précédemment. La mobilité permet de découvrir de nouveaux horizons et de prendre conscience que d'autres possibles existent. Traverser la rue, changer de quartier, visiter sa ville, sa région, prendre le train, le bus, le métro pour explorer d'autres territoires sont la preuve de nouvelles capacités à agir dans d'autres milieux.

Individuelle ou collective, cette connaissance renforce la confiance en soi et prépare les enfants et les jeunes à vivre d'autres rencontres. L'exercice de la mobilité passe aussi par l'inscription à la crèche, aller à l'école, au collège et au lycée, fréquenter un CLAE ou un accueil de loisirs, adhérer à un club, partir en vacances... C'est un gage de réussite et d'épanouissement qui figure aussi dans les priorités du Contrat de Ville et de la politique municipale des loisirs.

6.5 Le sport

Les vertus de l'activité physique pour tous, de plein air ou en salle, dirigée ou libre, spontanée ou organisée, individuelle ou collective font l'unanimité. Aujourd'hui, les fonctions sociales, éducatives et sanitaires de l'activité physique font consensus.

Le dépassement de soi, le sens du collectif, le respect des règles de jeu sont autant de valeurs qui peuvent être invoquées et rejoignent les principes éducatifs portés par l'axe « Forger la citoyenneté » du PEDT.

Pédaler, courir, sauter, escalader, nager, marcher,...l'activité physique peut se pratiquer régulièrement sous réserve d'être encouragée chaque fois que la situation se présente. Elle est toujours très encadrée et sécurisée dans le respect de la réglementation.

En appui de la politique sportive de la Mairie de Toulouse (piscines, gymnase, stages sportifs, cours collectifs,...), et de la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, le PEDT est aussi un tremplin vers les fédérations sportives et l'occasion de promouvoir le goût de l'effort, du dépassement et de l'esprit d'équipe.

6.6 L'art et la culture

Le projet culturel de la Mairie de Toulouse vise à promouvoir l'accès de tous les publics aux usages et aux pratiques culturelles, éléments majeurs de citoyenneté et vecteurs de lien social notamment en favorisant l'accès dès le plus jeune âge et tout au long de l'enfance et de l'adolescence. Il vise à favoriser l'éveil, la sensibilisation et l'éducation artistique et culturelle sous toutes ses formes. La culture scientifique ne fait pas exception.

Les services municipaux ont développé, en lien avec les enseignants et les acteurs locaux, plusieurs dispositifs d'éducation artistique et culturelle sur les temps scolaires, péri et extrascolaires.

Les parcours culturels, le passeport pour l'art, les résidences d'artistes dans les écoles... sont l'occasion de stimuler la créativité, l'imagination et de susciter des vocations. C'est bien là une ambition légitime du PEDT.

6.7 L'inclusion

L'inclusion concerne l'ensemble des citoyens. C'est une façon de penser la société, de faire société, de vivre-ensemble. L'inclusion, c'est choisir une société qui se conçoit pour tous, s'adapte à tous, quelles que soient les différences. Toulouse, ville inclusive met à la disposition des citoyens un guide pratique d'accessibilité.

Dans le champ éducatif, il faudra continuer à adapter les horaires et les locaux, répondre aux besoins spécifiques, recruter des auxiliaires de vie de loisirs, former les adultes, implanter des classes des établissements médico-sociaux dans les écoles.

Le PEDT agit au plus près des territoires et des familles pour faire bouger les lignes et relever le défi d'une société inclusive répondant aux questions posées par le handicap, l'accès aux droits, la grande précarité, les primo-arrivants, les jeunes migrants, les réfugiés, etc.

Insultes, brimades, menaces, bousculades, isolement sont parfois le quotidien des enfants et des jeunes, victimes de leurs pairs. En France, 700 000 élèves subiraient un harcèlement, soit 5 à 10% de la population scolaire. Selon une étude de l'Institut français d'opinion publique (IFOP), les collèges représentent 54 % des situations, l'école primaire (23%) et les lycées (13%).

Les conséquences du harcèlement sont graves et peuvent entraîner une véritable spirale de l'échec et du renoncement. Pour l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance), un quart des adolescents harcelés peuvent développer des pensées suicidaires.

L'institution scolaire, les collectivités territoriales, les associations multiplient leurs efforts pour lutter contre le harcèlement scolaire. En 2019, le Gouvernement a adopté dix nouvelles mesures. Des numéros verts existent pour signaler ou accompagner les victimes : le 30.20 et le 30.18 spécialisé dans le cyberharcèlement. Malheureusement, le harcèlement ne se limite pas à la sphère scolaire. Il existe aussi avant, après l'école-collège-lycée et pendant les vacances.

Le PEDT participe aux initiatives locales pour endiguer ce fléau.

6.9 La parentalité

La parentalité, c'est la manière d'exercer, de construire et de vivre au quotidien son rôle de parent. Elle recouvre l'ensemble des soins et attentions portés à un enfant et à un jeune par son ou ses parents, indifféremment de la configuration familiale, et dans le respect des droits et des devoirs de chacun. Mais la parentalité peut aussi être considérée comme un processus, une succession d'étapes du développement psychologique de l'adulte.

Les parents ou les titulaires de l'autorité parentale sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. Ils participent au choix et au suivi des dispositifs éducatifs qui concernent leurs enfants. L'échange avec les parents et leur implication dans le PEDT sont les garants d'une coéducation réussie.

Pour accompagner les parents et proposer de nouvelles approches complémentaires au rythme familial, les pouvoirs publics, comme la Mairie de Toulouse ou les acteurs associatifs peuvent être mobilisés et proposer des services adaptés. Le programme de réussite éducative, l'accompagnement à la scolarité, les cafés des parents, les ludothèques, les projets éducatifs parents-enfants et les sorties familles montrent la diversité des ressources disponibles.

6.10 La promotion de la santé

Promouvoir la santé des enfants et des jeunes, c'est leur permettre d'améliorer leur santé et leur bien-être. Les actions sont multiples et vont du développement des aptitudes individuelles (par exemple en travaillant sur la capacité à dire non, à prendre soin de soi), aux actions de prévention sur des sujets tels que l'usage des écrans, l'alimentation ou les conduites à risques, en passant par la création d'environnements favorables (lutte contre les perturbateurs endocriniens).

La récente crise sanitaire impacte directement le PEDT et peut interroger chaque enfant et chaque jeune sur son bien-être au quotidien et les mesures de prévention le garantissant. La diffusion d'informations santé de la publication municipale « « *Toulouse Santé - la lettre* » ainsi que la mise en place d'actions locales partenariales, ludiques et pédagogiques (le jeu « Souris sans carie », les classes de l'hôpital des enfants, l'équilibre alimentaire, la lutte contre l'obésité…) visent les objectifs de santé publique portée par la Mairie.

Par ailleurs, la santé mentale et comportementale des enfants et des jeunes préoccupe les familles et les professionnels au quotidien. Cependant, les réponses sont parfois difficiles à trouver, les approches relevant d'actions pluridisciplinaires restent les plus efficaces. Le PEDT plaide dans ce sens en concernant et en impliquant toute l'Alliance éducative. Les stages de sensibilisation à la conduite et à l'apprentissage des deux roues (déplacements en mode actif), les pédibus comptent parmi des démarches déjà engagées d'actions réussies.

6.11 La Convivencia

La Convivencia (en espagnol, de convivir, « vivre ensemble») est un concept qui a été utilisé par les historiens de l'Espagne au XXème siècle pour évoquer une période de l'histoire médiévale et durant laquelle les échanges culturels étaient nombreux.

A Toulouse, le plan Convivencia est d'abord l'expression d'une ambition autour de la culture et de la langue occitane inspirée par les valeurs humanistes qui constituent l'ADN de Toulouse.

La vocation et les objectifs de la mission Convivencia, ramenés à la dimension citoyenne du PEDT se déploieront dans le cadre de l'Alliance éducative afin de permettre aux enfants et aux jeunes de disposer, à travers la culture occitane, d'un accès direct aux valeurs d'ouverture, de tolérance et de respect d'autrui que Toulouse incarne à travers son histoire, pour les aider à grandir. Elle s'attachera aussi à créer les conditions de participation des enfants, des jeunes et des acteurs de l'éducation à des actions culturelles et sociales emblématiques, dans lesquelles s'exprime la Convivencia.

6.12 L'éducation à l'alimentation

L'éducation à l'alimentation et au goût est inscrite dans le Projet Educatif de Territoire notamment au titre de l'éducation pour la santé. Plusieurs projets ont été initiés au sein des écoles (petits déjeuners), des Centres de Loisirs Associés à l'École et des Accueils de Loisirs, en lien avec la Cuisine centrale de la Mairie de Toulouse mais aussi aux côtés des parents et des enseignants en faveur de l'équilibre nutritionnel.

Responsable de la préparation des repas pour les 28 000 élèves qui mangent quotidiennement à la cantine, la Cuisine centrale s'est engagée de longue date dans une démarche qualitative et a intégré, avant même les obligations de la loi EGalim. Au 1^{er} janvier 2022, la composition des repas compte 52 % de produits sous Signe de l'Indication de la Qualité et de l'Origine (SIQO) , dont 32 % de produits issus de l'Agriculture Biologique. Les produits locaux représentent 43 % de l'approvisionnement.

Mais au-delà c'est toute une sensibilisation au « Bien manger » qu'il convient d'accompagner. Faire découvrir le passage « du champ à l'assiette » aux enfants et aux jeunes participera à cette démarche qui pourra s'appuyer sur le domaine municipal de Candie, le Marché d'Intérêt National et la Cuisine centrale. Elle s'inscrit dans la labellisation « Mon restau responsable » qui valorise les engagements de la Mairie et de ses partenaires dans une approche renouvelée du repas et de l'alimentation : association des enfants à l'élaboration des menus, lutte contre le gaspillage alimentaire, aménagement des locaux, accompagnement du repas par les adultes, etc.

7. CONCLUSION

Pour l'élaboration de ce troisième cycle du PEDT, la Mairie de Toulouse a pu s'appuyer sur la maturité de l'Alliance éducative toulousaine et sur l'originalité et la singularité de son fonctionnement.

Le processus d'écriture a fait l'objet d'étapes successives. Elles ont permis de considérer les points de vue de plus de 1500 personnes, des enfants et des jeunes jusqu'aux acteurs et partenaires de l'Alliance éducative et d'ajuster collectivement la déclinaison opérationnelle des enjeux prioritaires de ce PEDT « 3ème génération ». Il en résulte ce document de synthèse qui présente une approche globale des enjeux et du dispositif.

Il est destiné à donner une meilleure lisibilité du PEDT au grand public et notamment aux parents. Il apporte un éclairage à celles et ceux qui ponctuellement interviennent auprès des enfants et des jeunes ou simplement sont curieux de leur environnement éducatif.

Il constitue, pour les trois années de sa durée, un cadre d'action et de travail commun à tous ceux qui interviennent auprès des enfants et des jeunes toulousains. A chacun de se l'approprier et de le décliner pour participer à leur accompagnement, leur réussite et leur bien-être.